

Image not found or type unknown



Intrusion d'éléments extérieurs dans les parties communes de l'im

Par **berbinard**, le **02/03/2016** à **14:43**

Quelles sont les obligations du bailleur en matière de sécurité au sein d'un immeuble locatif, les parties communes faisant l'objet de l'intrusion d'éléments extérieurs qui causent des troubles de jouissance en raison de consommation d'alcool et substances illicites. La réponse du bailleur étant de contacter le GPIS qui se contente d'intervenir sans constatation des présences.